

Le droit d'ingérence (notes)

I

Considérations préliminaires

Le drame d'Haïti ne doit-il pas nous faire réfléchir sur une avancée des institutions internationales et nous pousser à examiner la possibilité d'un droit d'ingérence écologique ?

La difficulté c'est que l'idée de droit d'ingérence est contestée :

1) Déjà au niveau du **vocabulaire** :

S'ingérer c'est intervenir dans les affaires des autres.

Péjoratif = s'occuper des choses qui ne nous regardent pas.

D'un point de vue logique on peut déceler une contradiction :

-Ou bien on est en présence d'un droit et ce n'est pas une ingérence.

-Ou bien c'est de l'ingérence et l'on ne voit pas pourquoi ce serait un droit.

-Mais devant les malheurs qui atteignent certaines populations (surtout dans un état d' « extrême urgence » et de « violation massive » des droits des personnes) n'est-ce pas une marque d'indifférence que de se calfeutrer chez soi derrière la règle du respect de la souveraineté et ne rien faire.

2) Ici apparaît l'ambiguïté du mot **droit** qui renvoie plutôt à une exigence morale qu'à une conformité à une règle juridique

Pourtant l'ingérence semble aller dans **le sens du progrès de l'histoire**

Elle correspond à l'inscription dans le monde des droits universels de l'homme et du bonheur de l'humanité :

On est dominé par la pensée utilitariste : **Saint Just** : *le bonheur est une idée neuve en Europe*

Bentham : *faire le bonheur du plus grand nombre*

3) Cependant l'universalité recherchée ne remet pas en question pour l'instant **les rapports de puissance** : on n'est pas à égalité devant l'ingérence : Quand on est un état fort on ne risque pas l'ingérence des autres. Par contre quand on est un état faible on ne peut que faire appel à l'égalité souveraineté des états si l'on veut qu'on évite d'être traité comme une colonie¹

I Haïti Debray

Haïti pays pauvre avec un état déficient : 200 000 morts, les infrastructures détruites :

Ne faudrait-il pas que la communauté internationale prévoit un statut pour remettre sur pieds des pays connaissant des situations semblables ?

Debray propose l'idée de **pupille de l'humanité**

-On comprend bien la référence à l'humanité :

Éviter la mainmise d'un état particulier, en l'occurrence ici les Usa qui ont tout intérêt à gérer s'ils ne veulent pas être envahi par les réfugiés.

-L'idée de pupille suppose qu'on est tutoré, assisté et protégé jusqu'à ce qu'on ait les capacités de son autonomie.

En effet pour éviter l'arbitraire lié aux intérêts des états particuliers ne faut-il pas la garantie d'une institution internationale qui aura pour fonction :

1) établir les conditions du tutorat selon des critères reconnus.

¹ Lors des interventions américaines en Afghanistan en 2001, puis en Irak en 2003, l'ONU paraît reléguée comme par le passé à **une simple chambre d'enregistrement**, chargée tout au plus d'assurer une fois encore le service après-vente humanitaire d'opérations de police menées dans une logique de puissance, sans souci du sort des populations locales.

Au Liberia comme en Sierra Leone, voire en Albanie, l'intervention extérieure a mis fin au massacre (tardivement, s'entend) sans compromettre la reconstruction du pays et le rétablissement de la paix civile. Mais il s'agissait de **petits pays** où les forces criminelles n'opposèrent qu'une résistance symbolique : à croire que l'ingérence humanitaire ne s'exerce qu'auprès des États les plus faibles.

Par ex le cas de force majeure = un événement irrésistible, imprévisible qui ne serait pas la conséquence d'un mauvais choix politique pour ne pas ôter toute responsabilité.

2) ne pas dépendre de la fluctuation de l'émotion :

Quand un pays est proche, grande émotion :

- ce fut le cas pour le tsunami en Thaïlande où les plages sont fréquentées par les touristes
- ce ne fut pas le cas pour le tremblement de terre au Cachemire malgré ses 80 000 morts (il est vrai moins que les 200000 du tsunami)

(Il est intéressant de voir comment on entretient en France l'émotion pour Haïti par le rappel de l'histoire :

- première colonie française à s'émanciper grâce à Toussaint Louverture mort 1803
- Mauvaise conscience due aux sommes ruineuses versées jusqu'en 1883 aux anciens colonisateurs)²

3) programmer la reconstruction de l'état lorsque l'infrastructure étatique a disparu. L'absence d'état entraîne un accaparement mafieux des aides.

Ce qui n'a pas été le cas en Thaïlande.

Mais comment éviter que ce statut n'apparaisse pas comme un **retour à la minorité** ? Au lieu d'être une colonie d'un pays particulier, c'est une colonie du monde, ce qui n'est pas bon pour affirmer son autonomie

II la montée du droit d'ingérenceS Perrot

Le deuxième texte a été choisi pour donner des repères historiques

Sans entrer dans le détail 3 points de suggestion :

1) l'ancienneté de la démarche humanitaire (l'histoire permet souvent de relativiser).

Ex l'ingérence des grandes puissances dans **l'émancipation de la Grèce** par rapport à l'empire ottoman 1821-1830 est instructive :

À l'époque prévaut la doctrine du respect de la souveraineté et de l'équilibre des puissances : ceci explique qu'après la chute de Napoléon le Congrès de Vienne n'abaisse pas la France comme on le fera de l'Allemagne après 14-18 : ce dernier choix va se révéler discutable, puisque c'est une cause essentielle de la deuxième guerre mondiale.

Les Grecs orthodoxes se révoltent contre leur maître ottoman, mahométans. Ils vont obtenir l'indépendance grâce à **l'ingérence russe française et anglaise** . Certes les motivations d'intervention sont politiques : les Russes défendent les orthodoxes mais surtout veulent profiter de l'occasion pour prendre pieds dans les Dardanelles, les Anglais veulent limiter leur influence.

Pourtant la motivation humanitaire va fonctionner à plein avec des gens qui se portent volontaires. Va se développer l'idée d'une croisade pour défendre la Grèce, berceau de notre civilisation ; Les Kouchner , Bernard H Levy de l'époque s'appellent V Hugo, Eugène Delacroix, Lord Byron.

L'horreur de certains massacres va jouer un rôle mobilisateur :

- 4 sièges de Missolonghi en face de Patras (lord Byron voulant défendre la ville va y mourir en martyr)

² 150 millions or besoin d'emprunter. L'État haïtien est donc pratiquement né en faillite. En 1900, le remboursement de la dette représentait toujours près de 80% du budget national. La dette d'Haïti courut jusqu'en 1947. la Louisiane a été vendue pour 80 millions par Napoléon

-massacre de Kios une île proche des côtes turques qui connaît une répression sans pitié : on tue tous les hommes de plus de 12 ans , les femmes de plus de 40 ans , les enfants de moins de 2 ans ; et le reste est vendu comme esclave. Soit 25000 morts, 45000 esclaves (Pour être juste faut dire aussi que les grecs venaient de s'illustrer par leur barbarie lors de la prise de Tripolizza dans le Péloponnèse 8000 partisans des ottomans massacrés ; surtout massacre de 2000 femmes et enfants. Les ottomans ayant payés pour qu'ils aient la vie sauve les avaient fait sortir naïvement de la ville.)

La mobilisation des intellectuels dans le monde de l'époque peut être rapprochée de celle pour l'intervention en Yougoslavie : beaucoup d'œuvres d'art en témoignent :

Scènes de massacres de Scio célèbre tableau de Delacroix

Orientales avec le poème *l'enfant grec* de V Hugo et bien d'autres de Châteaubriant, Berlioz, David d'Angers etc..

2) la naissance de médecins sans frontières au Biafra

Sécession de la partie riche du Nigeria en 1967, occupée par l'ethnie Igbo, soutenue par la France. (De Gaulle n'avait pas apprécié que le Nigeria condamne les essais nucléaires français au Sahara et voulait diminuer l'influence des anglais (anciens colonisateurs du Nigeria.) A cela s'ajoute la convoitise du pétrole.

Le Nigeria parvient à établir un blocus de la partie révoltée, ce qui va entraîner la mort d'un million de personnes (-1969). À cause de la désolation, les images d'enfants décharnés apparaissant à la télévision, le Biafra devient emblématique de l'incontournable nécessité qu'il y a à prendre conscience du malheur du monde. « Médecins sans frontière » sera fondée.

En 1979 scission lorsque Kouchner va monter un bateau pour le Vietnam pour y témoigner de la violation des droits de l'homme, comme il est désavoué, création de *médecin du monde* .

On voit que les manipulations politiques ont précédé l'humanitaire, ce qui n'enlève rien à sa valeur

3) La doctrine de la souveraineté établie par le traité de Westphalie 1648

Met un terme à la *guerre de trente ans*, conflit très violent qui a opposé les catholiques aux protestants, au sein du saint empire germanique contrôlé par les Habsbourg, avec la participation des pays en pleine croissance comme la France de Richelieu, la Suède, la Hollande. Le traité définit un nouvel ordre politique en mettant *fin à l'idée d'une paix terrestre perpétuelle* sous l'égide d'un Empire européen. Les Habsbourg rêvaient d'établir l'unité universaliste chrétienne, selon les visions moralistes du moyen âge. Le traité de Westphalie propose un équilibre politique "opérant *par et dans* la pluralité des États".

Avec le traité les intérêts nationaux priment sur les considérations universalistes religieuses. En effet la paix est obtenue par l'équilibre des puissances selon le principe énoncé à Augsbourg en 1555 *cujus regio, ejus religio telle la religion [du prince], telle celle du pays*, à chaque région sa religion : une religion transnationale comme le catholicisme n'a pas à s'ingérer dans la souveraineté temporelle. Par ailleurs le principe de la souveraineté avait été énoncé par le juriste Bodin, contemporain de Montaigne : « *La souveraineté est le pouvoir de commander et de contraindre sans être commandé ni contraint par qui que ce soit sur la terre* »

La conséquence : Peu importe la manière qu'a un gouvernement de gérer son territoire, ce qui compte c'est le respect du jeu international. Principe qui fonde le droit international moderne et contemporain.

Certains ont soutenu qu'en voulant imposer à tous les pays les *droits de l'homme*, on revient à une période pré westphalienne

Avec la création de l'Europe on peut penser à un mouvement de balancier de l'histoire vers l'unification.

En fait on n'est pas sorti pour l'instant du modèle westphalien

Les droits de l'homme n'ont pas encore la force de l'unité religieuse du Moyen âge

Pas de statut juridique net au droit d'ingérence cf l'article 2.7 de la charte des NU stipule *qu'aucune disposition de la présente charte n'autorise les nations unies à intervenir dans les affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un État*

On voit ici qu'on s'en tient donc à la prudence politique issue de Westphalie. ³:

1) quand on justifie une intervention militaire contre une violation massive des droits des personnes, on se réfèrera à l'idée westphalienne d'un déséquilibre mettant en question la paix universelle. Donc une **atteinte au jeu international** des relations alors que la référence à l'idée des droits de l'homme irait plutôt du côté d'une **opération de police internationale**. Cf café sur la guerre juste

2) ce qui fait aussi la faiblesse pour l'établissement du droit d'ingérence c'est **le flou des interventions humanitaires actuelles** :

S'agit-il de distribuer du riz, de soigner des malades ou des blessés ? De pacifier et de mettre fin au pillage des bandes armées ? De contrôler un processus électoral comme au Cambodge, de reconstruire un État comme en Somalie ? Chacune de ces missions renvoie à des modalités différentes. L'ouverture de corridors ou de "sanctuaires" humanitaires, le désarmement de combattants peuvent être la condition de l'assistance proprement dite ; la surveillance des élections, le préalable à une reconstruction de l'État.

3) tolérer l'intervention humanitaire reviendrait à créer **une grande incertitude dans les relations** internationales, risquerait de nuire à tout le système de sécurité mis en place sur la base de la Charte des Nations Unies, et, enfin, porterait des risques manifestes d'abus, les violations des droits de l'homme pouvant donner prétexte à intervenir avec d'autres desseins -L'idée de violation massive des droits est parfois sujette à caution quelle est la limite entre une **opération de maintien de l'ordre et de purification ethnique**. Ce qui entraîne un combat permanent dans l'opinion publique internationale : il s'agit d'abord imposer ses mots cf l'imposition du mot « armes de destruction massive lors de l'intervention en Irak

III le débat

A) Lahouari

La mise en cause du sacrosaint principe de la souveraineté nationale « le mur à l'abri duquel tout peut se passer » semble lié à la valeur indiscutable que l'on attribue à **la gouvernance démocratique**

Pour les gens sensibles à l'institutionnalisation des droits de l'homme cf texte Lahouari Addi c'est le peuple qui donne la vraie souveraineté, notamment par les élections.

Pour respecter ce principe on propose souvent des procédures formelles où les élections donnent plus de 98 % de votants au pouvoir en place

NB :L'idée d'imposer à tout le monde la légitimité démocratique est ancienne. En 1907, Tobar, ministre des Affaires étrangères de l'Équateur, avait émis la doctrine, selon laquelle « aucun gouvernement ne pourrait être reconnu avant sa confirmation par des élections démocratiques ». Cette position a été consacrée par une Convention du 20 décembre 1907, modifiée par la Convention de Washington de 1923, période faste de la SDN

Par contre après la seconde guerre mondiale a dominé l'idée de **la coexistence pacifique**,

³ Il n'existe **que trois systèmes pour gérer les rapports de force** : l'hégémonie impériale (modèle romain), équilibre des puissances (westphalien), la sécurité collective (= la toute puissance de l'ONU)

fondée sur l'acceptation mutuelle de régimes politiques et sociaux contradictoires. On considère que chaque État est libre de choisir son régime politique, économique, social et culturel, sans aucune ingérence extérieure. Ainsi le choix du système politique, est librement abandonné au système juridique interne de chaque État selon les principes de souveraineté, d'égalité et de la non-ingérence.

Pourtant des coups de canif à ce dispositif : la Cour européenne des droits de l'homme estime que « la liberté d'expression constitue l'un des fondements essentiels d'une société démocratique et vaut même pour les idées qui heurtent, choquent ou inquiètent ». (Arrêt Handyside du 7 décembre 1976).⁴

B)le but de l'humanitaire n'est pas d'introduire la démocratie R Brauman

L'objection que l'on fait en général à la mise en avant de la gouvernance démocratique : **l'impérialisme des valeurs occidentales** qui s'explique par une mentalité colonialiste, qui ne tient pas compte des différences culturelles. Pour nous la démocratie est associée à la modernité avec ses conséquences sociales et culturelles, alors que celle-ci est vue par beaucoup comme une influence corruptrice, voire comme un complot contre leur société, leurs mœurs, ou leur religion.

Rony Brauman⁵ relève l'actualité des discours justificatifs de la période coloniale

**-« Le pays qui a proclamé les droits de l'homme, qui a contribué brillamment à l'avancement des sciences, qui a fait l'enseignement laïque, le pays qui, devant les nations, est le grand champion de la liberté (...) a la mission de répandre partout où il le peut les idées qui ont fait sa propre grandeur (...). Il faut nous considérer comme investis du mandat d'instruire, d'élever, d'émanciper, d'enrichir et de secourir les peuples qui ont besoin de notre collaboration (1). »*

Ces mots, écrits en 1931 par le radical Albert Bayet lors du congrès de la Ligue des droits de l'homme consacré à la colonisation, devraient être examinés avec attention par les acteurs contemporains de l'aide internationale. Si la formulation est désuète, ils seraient en effet bien en peine d'en désavouer le contenu, tant ce programme de modernisation sociale et politique reste actuel ».

- un programme de moralisation et de modernisation peut faire violence faite à la culture des populations

-)ex une réaction cambodgienne "Nous voulons que vous coopérez. Nous voulons que vous travailliez ensemble." A ces seuls mots, les gens sont écœurés et ouvrent de grands yeux : "Voulez-vous revenir à quelque chose qui ressemblerait à l'époque de Pol Pot ?"⁶. »

-)L'évangélisation sanitaire définit le propre et le sale et se fait l'instituteur de l'intime Ces peuples « sous-développés » doivent être conduits vers la maturité sociale par de nouveaux tuteurs, passeurs de bien-être et de progrès. Peuples éveillés à la conscience de leurs intérêts par des pasteurs instituant leur autorité sous le signe de la lutte contre le « péril fécal ».

⁴ Création le 3 mars 2010 : pôle spécialisé sur les crimes contre l'humanité La présentation de ce texte de loi intervient après le rétablissement récent des relations diplomatiques entre la France et le Rwanda et quelques jours après la visite à Kigali du président Nicolas Sarkozy, qui a scellé la réconciliation entre les deux pays après des années de brouille liées au génocide de 1994.Plusieurs ressortissants rwandais sont actuellement poursuivis en France pour leur rôle présumé dans les massacres qui avaient fait 800.000 morts, pour l'essentiel dans les rangs de la minorité tutsie.Aucun n'a été jugé à ce jour et la France avait été condamnée en 2004 par la Cour européenne des droits de l'Homme pour la lenteur de sa procédure de jugement à l'encontre de l'un d'entre eux.

⁵ Mission civilisatrice, ingérence humanitaire Septembre 2005 monde diplomatique

⁶ Soisick Crochet « cet obscur objet du désir » in Utopies sanitaires Pommier

Quand nous croyons posséder la vérité, quand nous croyons appartenir à une société moralement juste comment ne pas soutenir la coalition militaire qui incarne nos valeurs : *Car [nous] sommes tous engagés vers le même but singulier, aider l'humanité, aider chaque homme et chaque femme dans le monde qui est dans le besoin, qui a faim (...), donner à tous la possibilité de rêver à un avenir qui sera plus radieux* ⁷. Colin Powell pour justifier l'opération sur l'Irak

Winston Churchill en 1914 était plus clair sur la bonne conscience des anglais : *Nous avons accaparé une part tout à fait disproportionnée de la richesse et des échanges du monde. Territorialement, nous avons tout ce que nous voulons, et notre prétention à jouir sans encombre de nos immenses et splendides possessions, acquises essentiellement par la violence, conservées par la force, paraît souvent moins raisonnable aux autres qu'à nous-mêmes.* »

D'où la réaction peut être excessive de J Bricmond :

*Le moralisme d'un Kouchner a justifié indirectement le cynisme d'un Rumsfeld.*⁸

Le french doctor cache le GI

C) Les critiques du texte Nadeau

1) L'idée de *paravent* permet de comprendre les incohérences des soutiens qui suivent les intérêts de chacun :

-Les dirigeants américains soutenaient des dictatures latino-américaines de divers types (Chili, Argentine...), tandis qu'en Amérique centrale nombre d'Européens appuyaient à l'inverse le régime sandiniste au Nicaragua, peu avare d'atteintes aux droits civils et politiques en n'hésitant pas à réprimer et à déplacer *manu militari* les Indiens Miskitos.

-Certains pensent que l'envahissement de l'Irak lié au pétrole bat en brèche la doctrine Carter du respect des droits de l'homme comme en 68 l'envahissement de la Tchécoslovaquie avait mis fin à l'idée du socialisme à visage humain .

2) le paradoxe de commander aux états d'être libre :

Les états doivent librement respecter les droits de l'homme mais si c'est une conduite imposée par la contrainte où se trouve la liberté : on se trouve devant une liaison de double lien, destructrice pour l'autonomie cf je te contrais à être libre. On voit les résultats politiques en Irak : l'insécurité pour les minorités.

3) un pansement qui ne traite pas les vraies causes

On déverse de la nourriture en détruisant la culture traditionnelle et en créant une dépendance à l'assistanat

4) la justice des vainqueurs

-Pinochet arrêté par un mandat international lancé par un juge espagnol alors que le Chili a retrouvé la démocratie et pense qu'il faut en finir avec le passé par un processus d'amnistie

-De même le tribunal international : Si Milosevic reste en Serbie c'est l'OTAN qui est perdante. Washington, au demeurant, n'est pas à une contradiction près : refuser la Cour pénale internationale pour soi-même n'empêche pas de lui trouver des vertus chez les autres.

Enfin on peut penser que le droit d'ingérence ne s'impose pas mais qu'il y a toute une panoplie de mesure de rétorsion pour faire avancer les choses. En cas de violation massive, on peut mettre en œuvre des rétorsions ou des représailles sur les plans politique, diplomatique, économique ou financier. Par exemple, un embargo est envisageable, même en

⁷ conférence 26octobre2001

⁸ Impérialisme humanitaire Droits de l'homme droits d'ingérence, droit du plus fort cf le monde diplomatique mai 2006

dehors d'une intervention de l'ONU, à l'égard d'un État ou d'un groupe contrevenant aux droits les plus élémentaires de la population.

1) Limiter la coopération commerciale, technique et scientifique;

2) Substituer à l'aide libre une aide liée. Si l'État bénéficiaire refuse l'aide liée, juridiquement, la décision pour un État de cesser une aide économique qu'il versait régulièrement à un autre État, devient légale.⁹

3) Rappeler son chef de mission diplomatique (ambassadeur).

Éviter toute visite ou réception officielle (pourquoi dérouler le tapis rouge pour les ennemis du genre humain?).

4) Raréfier, s'il y a lieu, la clientèle touristique à destination de ces États, par des campagnes d'informations appropriées.

Utiliser les importations comme un outil de « dissuasion ».

5) la rupture des relations diplomatiques.

-Pour Carl Schmitt qui réfléchit sur la situation faite à l'Allemagne après 18, l'application d'un droit universel moralisateur est perverse. Car elle suppose la criminalisation de l'Autre, qui devient un « ennemi de l'humanité » cf café guerre juste

La guerre doit être vue comme un affrontement entre égaux avec un objectif le rétablissement de la paix, c'est-à-dire ne pas employer des moyens (jus in bello) qui rendent la paix impossible comme le disait déjà Kant dans son projet de paix perpétuelle

IV les mécanismes qui poussent à l'ingérence humanitaires

1)Le mot humanitaire

L'esprit humanitaire est apparu vers 1830. Littré : ce qui intéresse l'humanité toute entière. Une dimension universelle : le paradoxe c'est de la faire reposer sur un sentiment subi qui est toujours particulier .

Jamais il ne serait venu à l'idée de Kant de faire reposer le respect de l'homme sur une passion trop dépendante de l'hétéronomie du monde environnant. Chez lui ce qui pousse au le respect c'est l'éminence de l'autonomie de l'être raisonnable. Selon cette logique certains dénoncent les dangers de l'idéologie victimaire qui fait du visage souffrant un marché.

En fait importance de la vision de H Dunant, fondateur de la croix rouge après la bataille de Solferino¹⁰ 1859 qui a fait 40000 morts : à l'approche de la mort devant le visage qui souffre il n'y a plus à faire la distinction ami ennemi .

⁹ Malheureusement les instances internationales n'échappent pas aux rapports de force :

ex le Congo passe un contrat de 9 milliards (2007) avec les chinois qui met à l'écart les entreprises occidentales pour l'exploitation des mines, le FMI et la banque mondiale fait pression pour que le pays ne soit pas étouffé par la dette (6 milliards) tout en obtenant la réintégration des entreprises occidentales. En fait ce qui étouffe d'abord le Congo c'est un prêt négocié avec le dictateur Mobutu autrefois qui demande un remboursement de 500 millions d'euros par ans.

¹⁰ En 1859, il le suit en Italie, lors de la guerre contre l'Autriche. Cette circonstance va décider de sa destinée. Il se trouve présent, sur les arrières de l'armée française, à la journée de Solferino (24 juin), qui fait 40 000 tués et blessés. Dunant voit affluer au quartier général de Castiglione delle Stiviere les blessés et les mourants. Il constate l'incurie et l'indifférence avec laquelle on traite les victimes.

Dunant improvise des secours, organise les soins, mobilise les volontés et, jusqu'au 12 juillet, continue son action à Brescia, publiant dans les journaux de Genève des appels à la charité. Il traduit le choc qui

On doit soulager les souffrances du genre humain sans prendre part aux différends politiques qui en sont à l'origine

A) Le texte de du sociologue Luc Boltanski

La question du tapage médiatique : Pourquoi ne pas agir dans la discrétion ? Pourquoi ne pas penser que plus on sera silencieux plus on nous écouterà ?

Réflexion sur le **rôle des médias permettant d'établir une structure collective qui pousse à l'engagement**

Boltanski part du discours de Kouchner qui affirme le rôle protecteur de la médiatisation. Protection par le biais de la pression internationale : L'œil des camera protège car agit sur l'opinion publique internationale. La résonance médiatique fait exister dans l'opinion publique.

Pour Boltanski les médias sont propices à la création d'un **espace public**

NB : 1) Le mot public s'oppose à secret les médias mettent au jour présence de témoin

2) un espace de sensibilité cf le public d'une œuvre

Les gens parlent de ce qu'ils voient, cela donne du blé à moudre à l'altruisme et crée une sensibilité commune : Ainsi se construit une opinion publique, qui demandera l'engagement pour se dédouaner de l'accusation de complaisance au spectacle de la souffrance.

« On ne va pas rester indifférent, il faut faire quelque chose » c'est la contagion des émotions qui crée l'espace public : Quand je parle de mon émotion qui me submerge je touche mon voisin.

Cela semble nécessaire pour la motivation publique qui pousse à la décision collective.

Boltanski : ainsi sur nos dirigeants dépendant de l'opinion publique sont poussés à faire pression sur les tyrans.

Objection : la dimension spectacle qui reste au niveau de la simple contemplation et qui est susceptible de manipulation :

L'émotion, créée dans les médias, n'échappe pas à la loi du zapping qui crée l'indifférence

A cela s'ajoute la manipulation cf Braumann

Voilà à quoi mène cette morale tapageuse. Que la souffrance ait une existence en politique, c'est une exigence humaine et c'est indispensable pour une politique de justice. Cependant, le danger est de voir l'espace public envahi, non par la souffrance et la compassion, mais par une rhétorique et des postures de compassion qui en sont la négation paradoxale.

B) D'où le choix du second texte Karsenti

La vérification de l'authenticité par l'engagement effectif sur le terrain :

*La présence sur le terrain est la seule garantie d'efficacité et même de vérité*¹¹ On va sur les lieux : on n'a pas à faire à « des guerriers en chambre ».

Néanmoins comme il faut agir sur l'esprit public qui soutient de son argent ou qui fait pression sur les autorités, nécessité de l'extraction d'une figure pour symboliser la violence et l'action bénéfique c'est la constitution de **singularité exemplaire**¹²

a bouleversé sa vie dans un récit, publié en novembre 1862, Un souvenir de Solferino. il crée en 1863 le Mouvement International de la Croix Rouge, en définissant la notion de la neutralité de la victime. La Convention de Genève pour l'amélioration du sort des militaires blessés dans les armées est signée le 22 août 1864 par douze États.

¹¹ Boltanski p.267

¹² Boltanski distingue la démarche de justice qui envisage l'enracinement dans le passé de la démarche du cœur qui cherche le contact entre les intérieurs

Le risque : c'est vision abstraite ou tronquée de la situation qui ne tient pas compte du contexte historique ou politique : la victime peut être un ancien bourreau .

C'est là qu'on peut retrouver la démarche de H Dunant : dans certaines situations extrêmes besoin de considérer l'être souffrant qui lutte pour rester en vie, sans plus.

Ce qui correspond à quelque chose de profond : avant les distinctions politiques, l'homme est un être qui veut rester en vie, c'est après qu'il va devenir un politiques avec projet

2)La question de l'urgence

Sens du mot : nécessité d'agir vite si l'on veut éviter un préjudice irréparable :

-Sens médical, ex boucher une artère, massage cardiaque

-Juridique : accélérer une procédure pour éviter un dommage ex sortir un enfant d'une famille délétère.

-Politique ou le risque d'abuser de l'état d'urgence ne manque pas

le pouvoir devant le moindre trouble fait appel aux procédures d'urgences.

- Le texte développe l'idée d'un **affolement de l'art de vivre et de gouverner**

1) immédiateté et force de l'émotion qui entraîne le consensus émotif.

Force du tout tout de suite, mais avec le risque d'agir de façon précipitée dans la tension et la frustration

2) temps court de l'action : l'urgence vise à entraver la mise en œuvre d'une action à long terme :

On donne un surplus de lait mais on ne s'attaquera pas au Pb de l'eau

-Pas de prise de recul par rapport à l'avenir nécessitant l'établissement des moyens d'une réflexion.

-Pas de projet à long terme qui demande une préparation

3) Effet d'**offre rhétorique**

On crée artificiellement de la demande en fonction de l'offre dont on dispose :

Si on a des surplus de beurre il faut trouver à les écouler.

On se focalise sur le symptôme, on reste dans le provisoire.

Objection : les nouvelles technologies permettent une adaptation rapide et de rester toujours en contact avec les associations voire les donateurs

L'humanitaire qui va s'enterrer dans la brousse pour construire un dispensaire est une activité du passé.

V La guerre pour raisons humanitaires ?¹³

Avec le dernier texte on retrouve d'une certaine façon le contexte de la guerre juste

1) L'occident est dépendant de son entourage. Il a des relations avec le reste du monde.

- Pour demeurer totalement bon et pacifique il faudrait vivre dans un total isolement. Cf la dépendance écologique omniprésente ex Tchernobyl

-Le succès complet du droit humanitaire, du droit d'accès aux victimes, de l'intervention supposerait un gouvernement mondial qui n'existe pas. Plus de problème de droit

¹³ Dans son discours de Mexico en 1981, à la veille de la conférence de Cancún, François Mitterrand s'exprime ainsi : *"Il existe dans notre droit pénal un délit grave, celui de non-assistance à personne en danger. En droit international, la non-assistance aux peuples en danger n'est pas encore un délit. Mais c'est une faute morale et politique qui a déjà coûté trop de morts et trop de douleurs à trop de peuples abandonnés pour que nous acceptions à notre tour de la commettre.*

d'ingérence s'il existe un gouvernement mondial, mais une opération de police., de maintien de l'ordre. Peut-être le sommet de l'oppression ?

Pour l'instant on est obligé d'agir même si cette action peut apparaître arbitraire. L'inaction pouvant se révéler la pire action cf l'inaction face à la montée du nazisme

La politique se meut dans l'ambiguïté même si l'homme politique pour motiver **simplifie** la situation en énonçant l'axe du mal et l'axe du bien. Ce qui ne va pas sans mensonge.

2) Il y a des situations qui correspondent à la tradition de la guerre juste

-Agression d'un état par un autre

-Le massacre d'une population

-L'anarchie qui détruit un état

Mais qui décide de la légitimité d'une intervention dans un monde multipolaire ?

3) il faut savoir que toute action est limitée à cause de la considération des moyens .

D'où la question des risques, des coûts, des bénéfices. On se trouve devant des engagements qui réclament la prudence. Il faut continuellement courir des risques, essayer de faire le moins de mal possible et se prononcer au cas par cas

4) cas d'un devoir absolu d'agir :

N'y a-t-il pas des situations extrêmes où l'intervention pour le salut de tous l'emporte sur toutes autres considérations. ex Hitler et le nazisme

La limitation par les moyens existe encore : on ne pouvait pas faire sauter la terre pour chasser Staline de l'URSS . On a pu chasser Pol pot ou Saddam qui n'avaient pas la bombe atomique

« À l'ère nucléaire, le jugement moral n'est pas suspendu mais la première vertu reste la prudence » cf *salus populi suprema lex esto* : le salut du peuple est la loi suprême.¹⁴

Cela ne peut rendre possible qu'une ingérence à géométrie variable

Par rapport à l'éthique on est conduit à **distinguer les exigences de survie**

-dans un monde sans règles

-dans une situation où la démocratie prospère, qui permet le luxe de la morale.

En état d'infériorité une grande puissance ne va pas se battre longtemps les mains liées par la morale

Ce qui pose le problème de l'évaluation d'une situation nouvelle comme le terrorisme moderne al -Qaïda

5) La question de l'exemplarité : agir pour donner à réfléchir aux méchants

Cf Dissuasion des apprentis purificateurs

Encore faut-il se méfier des **effets contre-productifs** de la puissance militaire, comme le montre l'invasion de l'irak avec ses fausses justifications, ses atrocités l'impossibilité de rétablir l'ordre. La communication, aussi importante que celle des affaires militaires, répercute presque instantanément cf les effets des tortures d'Abou-Ghraïb ou les victimes civiles d'Al-Qaïda" dans l'opinion publique mondiale

Comme le souligne le général sir Rupert Smith dans un livre capital (The Utility of Force : The Art of War in the Modern World), les conflits et confrontations qui remplacent les "guerres industrielles interétatiques" et qu'il appelle "guerres au milieu des peuples" sont livrés moins pour détruire un ennemi, occuper son territoire ou s'emparer de ses ressources que pour influencer la volonté et l'allégeance des peuples eux-mêmes. Et par là il faut entendre le peuple du pays où le combat a lieu, mais aussi l'opinion publique de la métropole (dans le cas d'une force expéditionnaire), de la région, et du monde entier¹⁵.

¹⁴ À cet adage répond la formule *Fiat justitia pereat mundus* que la justice soit même si le monde doit en périr. Cette formule commentée favorablement par Kant qui pense que le monde ne changera pas tant que les hommes ne respecteront pas leurs principes correspond à l'**éthique de la conviction** opposée à l'**éthique de la responsabilité** chez Max Weber. Son application littérale risque de conduire à la terreur révolutionnaire.

¹⁵ Hassner

Il ya un antagonisme entre « détruire et faire peur » et "gagner les esprits et les cœurs", c'est difficile à pratiquer en même temps, dans les mêmes lieux et par les mêmes soldats.